

BULLETIN ETE 2021

Le Journal de l'Association des Propriétaires de la Station des Saisies



SOMMAIRE

Editorial	Page 2
Les Gorges de l'Arly	Page 3
TWITTER	Page 4
Bilan SAISON HIVER 2020- 2021	Page 5
Rendez-vous avec Jean-Noël BERTHOD	Page 6
Rénovation Bergerie de La Palette	Page 7
Partenariat au Club des Sports	Page 7
Bilan Dénéigement de la Station Des Saisies	Page 8
Dispositif de signalisation des angles morts	Page 9
Journée portes ouvertes	Page 9
Comptes Administratifs 2019 - Hautelucre	Page 10
Aquarelles aux Saisies	Page 11
Abonnement liberté Le Signal	Page 12
Location saisonnière	Page 14
Quelques chiffres de la SPL Domaines skiabiles Les Saisies	Page 16
Nouvelles de la Fédération - FARSM	Page 17
L'aéromodélisme aux Saisies en 2021	Page 19
Le nordique sauve la Saison/Station ... des Saisies ?	Page 21
Les PLUS et les MOINS	Page 23
A noter	Page 24



Direction de la Publication : Le Président de l'Association

Rédaction : Jacques AUDIN, Béatrice BARBIER, Jean-Pierre BARRAL, Jean-Claude FINCK, Henri LAFORETS, Jean Luc NICOLLE, Philippe OBJOIS, Pascal POCHON

Conception : Béatrice et Martial BARBIER

Impression : ARFEB 17000 LA ROCHELLE

Préparation et diffusion : Martial BARBIER

Madame, Monsieur, Cher(e) Adhérent(e),

Lors du Conseil d'Administration de notre Association, en visio-conférence, le 14 Février 2021, suite à sollicitations, j'ai accepté de reprendre la Présidence de l'APCASS.

Voilà une tâche qui m'est confiée en tenant compte des responsabilités de cette fonction, mais aussi en comptant sur les engagements de chacune et chacun des membres de ce Conseil pour mener à bien les missions qui définissent l'A.P.C.A.S.S. Je les remercie par avance de leur collaboration.

L'année 2021 a débuté avec un certain marasme suite à la pandémie de la Covid 19. Les relations chaleureuses que nous avons auparavant à travers notre réunion d'information et notre Assemblée Générale n'ont pu avoir lieu et, comme vous pouvez le penser, déplorer ces rencontres.

Nous devons nous préserver et toujours respecter les mesures sanitaires pour éviter la propagation de ce virus. Un peu trop d'insouciance et c'est l'épidémie qui repart.

Aucun plan, aucune mesure aussi ambitieuse soit elle, ne permettront d'endiguer cette épidémie si nous n'y croyons pas ou ne les appliquons pas. Le succès repose sur le civisme de tous.

Actuellement, nous ne savons pas si nous pourrions organiser notre rencontre au mois d'Août.

Nous remercions les 560 familles qui ont renouvelé leur adhésion. Nous souhaitons la bienvenue aux neuf nouvelles familles qui nous rejoignent. Nous avons le plaisir d'accueillir trois volontaires au sein du Bureau en tant que membres associés. Nous comptons sur la fidélité des retardataires et les remercions de faire parvenir leur cotisation pour l'équilibre de notre gestion.

Vous trouverez, dans ce bulletin, plusieurs articles, notamment : bilans de l'hiver 2020/2021, bilan déneigement de la Station, quelques chiffres de la S.P.L. (Société Publique Locale) Domaines skiables Les Saisies, entre autres.

En espérant que nous pourrions tous nous retrouver comme auparavant, je vous souhaite de bons séjours aux Saisies.

Bien cordialement

P/Le Conseil d'Administration

Le Président : Jacques AUDIN

LE CALENDRIER DE FIN DE CHANTIER SE PRECISE !

Engagé en février 2019 suite à un éboulement de 8 000 m³, le programme de sécurisation de la RD 1212 dans les gorges de l'Arly est dans sa dernière ligne droite. Après 2 ans de travaux, le scénario de fin de chantier est désormais arrêté : la réouverture de la route sécurisée est programmée au début du mois de juin prochain pour la saison estivale. Ce chantier XXL comprend la construction d'un nouveau pont, le creusement d'un tunnel de 240 m, la sécurisation des secteurs les plus exposés de l'itinéraire ainsi que la réhabilitation de nombreux murs de soutènement et de ponts.



Afin de rouvrir au plus vite la RD 1212 pour les habitants du Val d'Arly et permettre l'accueil des estivants dans les meilleures conditions, le Département, maître d'ouvrage, a décidé, en lien avec les collectivités locales concernées, de poursuivre le chantier sous route fermée jusqu'à son achèvement prévu début juin. Les travaux continuent donc à un rythme soutenu malgré des conditions météorologiques difficiles. Ces derniers jours, les cumuls neigeux et pluvieux ont nécessité à d'importants déneigements en falaise pour accéder aux zones de travaux.

Le creusement du tunnel des Cliets effectué à l'explosif progresse bien, côté aval, avec 210 m percés sur les 240 m de longueur totale de la galerie. Lancé en octobre dernier, le percement prendra fin mi-mars. Côté Flumet, les terrassements et confortements rocheux en débouché amont du tunnel sont en cours d'achèvement après 14 mois de travaux au lieu des 6 prévus initialement. Des aléas géologiques ont effectivement nécessité des travaux supplémentaires.



À venir : la construction de la tête amont du tunnel, les travaux d'étanchéité, le revêtement béton ainsi que l'ensemble des réseaux et chaussées. Ces travaux seront achevés pour une ouverture sécurisée de la RD 1212 début juin. La mise en place des équipements définitifs de ce nouveau tunnel et de celui des Pontets sera réalisée de nuit en fin d'été, pour limiter les gênes à la circulation.

Les travaux de sécurisation le long de la RD 1212 se poursuivent : la réfection des 26 murs de soutènement et des 5 ponts est bien avancée avec de nombreuses réalisations achevées. Côté Ugine, la sécurisation des Fourches et de Combe Noire se termine et côté Flumet, des travaux sont en cours sur le secteur de Panissière et de Combe Noire avant d'enchaîner sur le dernier chantier, celui de Grande Avalanche/Essariaux.

Le programme de sécurisation des gorges de l'Arly, en chiffre (source Département de la Savoie)

- Tunnel de 240 m de long et pont de 30 m
- 7 autres secteurs sécurisés + 26 murs de soutènement et 5 ponts
- 7 entreprises mobilisées sur le terrain
- Maître d'ouvrage : Département de la Savoie
- Maître d'œuvre ;
 - pour le tunnel : groupement INGEROP/GEOS/ANTEA
 - pour les autres travaux : Département de la Savoie/Sage Ingénierie
- Montant total de l'opération : 25M€



La route des Gorges de l'Arly est accessible depuis ce vendredi 18 juin 2021 à 20h00 ! Restent désormais quelques travaux d'équipement en éclairage à réaliser.

Infos Apcass, programmes de l'office du tourisme des saisies, infos station des Saisies, état des routes, enneigement, patrimoine local, alertes préfecture...vous pourrez, grâce à notre compte twitter, rester informés en temps réel ! N'hésitez pas à nous rejoindre. Rien de plus simple, si vous avez un compte twitter alors abonnez-vous *en cliquant sur*

Suivre



@apcass
@ApcassS

APCASS : Association des Propriétaires de la Station des Saisies

Suivre

Pour créer un compte twitter : <https://help.twitter.com/fr/create-twitter-account>
Si vous n'avez pas de compte, vous pourrez quand même avoir accès aux informations en allant à l'adresse suivante : <https://twitter.com/ApcassS>

ou en flashant ce QR code :



A l'annonce par le gouvernement de la fermeture des remontées mécaniques, des bars et restaurants puis de la mise en place d'un couvre-feu à 19h00, l'inquiétude était perceptible pour les amateurs de ski et les acteurs de la montagne à l'arrivée de la saison d'hiver. Le spectre de la saison précédente était encore dans l'esprit de tout le monde.

Comble de malchance, la neige était tombée en abondance dans notre chère station.

Pour réunir toutes les conditions d'une ouverture partielle, la station avait mis en place, comme partout, un centre de dépistage pour s'assurer de la non-propagation de la Covid-19 et avait largement communiqué sur le respect des consignes de distanciation et le port du masque.

Force de constater fin avril que la station a très bien résisté grâce à la mobilisation de ses fidèles habitués dont les adhérents de l'APCASS, de ses commerçants et des professionnels de la station avec un taux d'occupation en moyenne de 42% sur la station dont une pointe à 70%. Nous pouvons même nous féliciter d'avoir conquis de nouveaux clients sur des séjours courts ou des réservations de dernière minute : la centrale de réservation de la SAEM a réalisé le plus important chiffre d'affaires sur cette saison !

Selon G2A Consulting (cabinet d'études marketing touristique, spécialisé en analyses fréquentation touristique), Les Saisies est **la deuxième station de France** au niveau de la fréquentation sur la saison 2020/2021 à travers le taux d'occupation (derrière Villard de Lans).

Il faut dire que l'Office du Tourisme et les professionnels de la station se sont donnés les moyens de réussir en offrant une diversité d'activités comme la luge, les sentiers de motoneige, les balades avec les chiens de traîneaux, l'aménagement de sentiers de raquettes ou de marche supplémentaires sur les pistes. Les commerçants ont proposé une offre diversifiée de vente à emporter. Deux tapis étaient en marche pour donner des cours aux débutants.

Le ski nordique a été dopé par la situation, près de 200 personnes venues prendre des cours de ski de fond sur la semaine du Nouvel An quand les autres années, les cours n'étaient dispensés qu'à 80 personnes sur la même semaine. Ces activités ont permis aux 65 moniteurs de ski de travailler pendant les fêtes de fin d'année.



La station s'est même trouvée en rupture de location de raquettes et de skis pour le nordique ! Même si nous espérons tous revenir à une vie plus normale, les enseignements à tirer sont nombreux, qui aurait cru qu'une station de ski arriverait à survivre sans les sacro-saintes remontées mécaniques ! (Source : article O.Reydellet (Communication avril 21) – Annexe Hauteluze Informations du 12 mai 2021)

Jean-Pierre BARRAL et Jean-Luc NICOLLE ont rencontré Jean-Noël BERTHOD (Elu référent Villard/Doron pour l'APCASS) pour faire un point sur le "Quartier de La Forêt".

Monsieur BERTHOD nous présente:

- Les travaux réalisés en amont de BELAMBRA:

Une aire de stockage de neige a été créée entre le magasin PICCARD et le 1er bâtiment BELAMBRA.

Afin de compléter l'offre de stationnement, différents projets sont à l'étude comme élargir la route, ce qui entraînerait la coupe de plusieurs sapins ou créer une aire de stationnement vers la piscine BELAMBRA.

- La pose d'un tapis d'enrobé jusqu' au 1^{er} bâtiment de la Forêt des Rennes 2.

Nous évoquons aussi les difficultés de circulation liées aux stationnements en hiver. Avec la construction de la résidence AMAYA et l'agrandissement de la capacité d'accueil de BELAMBRA, il faudra tenir compte d'une fréquentation plus importante des transporteurs, des véhicules particuliers et surtout des bus.

AMAYA est équipé d'un parking souterrain pouvant absorber une partie des véhicules de ses occupants et de ses visiteurs mais BELAMBRA ne doit compter que sur des emplacements de stationnement en aérien.

Depuis quelques années, les réflexions ne manquent pas sur la mise en place d'une circulation en sens unique, en période hivernale, sur une partie de la route de la Forêt. Les points délicats pour les croisements des véhicules sont identifiés.



Nous nous déplaçons ensuite vers l'aval de la route de la Forêt.

Monsieur BERTHOD nous présente la dernière version des plans MGM concernant la future construction de 5 chalets à proximité de l'intersection avec la route de Bisance (3 en aval et 2 en amont). Ce nouvel ensemble immobilier, qui découle du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), nécessitera la modification du tracé de la route de la Forêt sous la forme de la suppression du 1^{er} lacet remplacé par une très légère courbe.

Les premiers coups de pioche devraient se faire entendre à l'été 2021. La 1^{ère} tranche de 3 chalets, en cours de commercialisation, devrait être mise à disposition des futurs propriétaires au cours de l'année 2023.

Une demande d'autorisation de défrichement des parcelles, acquises par MGM, a été adressée par la Mairie à la DDT.

Il est à noter que le constructeur, lorsque la demande sera validée, a la liberté de déboisement c'est-à-dire qu'il n'est pas contraint d'abattre toute la superficie boisée de ses terrains.

Jean Luc NICOLLE fait remarquer à Mr BERTHOD que l'emprise du chalet A de MGM, situé devant le chalet ANCOLIE B, chevaucherait l'extrémité du lotissement de la Forêt.

Mr BERTHOD conseille alors de se rapprocher de Mr FURY du bureau MGM aux Saisies afin de s'assurer que les limites du foncier du lotissement soient bien respectées, ce qui fût fait dès l'après-midi.

Mr FURY transmettra à l'architecte MGM pour vérification.

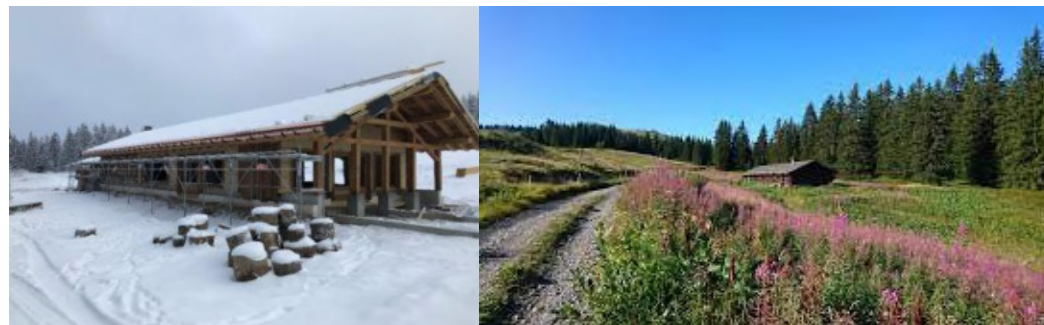
Ensuite Mr BERTHOD évoque le sujet délicat de l'évacuation de la neige :

la zone aval s'étendant du chalet A de la résidence AKASHA jusqu'au 1^{er} chalet individuel, celle-ci est réservée au stockage de la neige.

Il serait envisagé de couper des sapins sur cet espace afin de faciliter le travail des « déneigeurs ». La famille NICOLLE fait part de son mécontentement concernant ce projet car les espaces entre les sapins, face au Chalet ANCOLIE "A", sont suffisants pour le passage des engins de déneigement; il n'est donc pas nécessaire d'en couper à cet endroit.

N.B.: A l'automne, un point sera fait sur place.

Rénovation de la bergerie de La Palette. La Commune a entrepris la rénovation de la bergerie de La Palette (0,7 M€ HT), encore souvent utilisée par les chasseurs. Ce chalet devrait proposer, hiver comme été, un point de restauration de produits locaux et un espace d'information sur la Réserve Naturelle des Saisies. Il est situé sur le sentier du Tour du Beaufortin, en bordure des pistes de fond et au débouché du chemin de la Palette, s'il est facilement atteignable l'été (45 mn de la chapelle des Saisies et 1h30 du Cernix), son accès sera plus compliqué l'hiver car très à l'écart des pistes de ski et de raquettes, d'autant que blottie dans un creux, la bergerie n'offre aucune vue sur le Mont Blanc ni sur les Aravis. Espérons que la com' fasse des merveilles. Ouverture prévu pour Noël 2021.



« Au nom du Club des sports des Saisies, je tiens à remercier chaleureusement l'APCASS pour les 2 000 € que je viens de voir sur notre compte bancaire. Nous utiliserons cette somme pour acheter une longue-vue, bien utile à nos entraîneurs et à nos jeunes pour vérifier leurs tirs en biathlon. »

Valérie Lagier, Présidente du Club



Nous aimons tous voir tomber la neige en hiver mais quand elle est trop abondante et qu'elle s'amoncèle, elle peut vite paralyser la vie de la Station. Heureusement, les services de déneigement sous la houlette de la Marie de Hauteluce sont là !
Chaque année, la Mairie de Hauteluce et ses services techniques mettent au point le plan de déneigement avec ses priorités pour veiller à notre sécurité et rendre la station accessible.



Les priorités sont les suivantes :

- les routes communales principales,
- les services publics,
- les parkings publics,
- les routes communales secondaires
- les accès privés accessibles par engin (*résidents permanents isolés de plus de 75 ans qui en ont fait la demande*).

Les services techniques, c'est une équipe de 15 agents répartis sur la commune qui œuvrent pendant les mois d'hiver avec des astreintes :

- 9 sur Hauteluce (6 permanents + 3 saisonniers)
- 6 sur les Saisies (4 permanents + 2 saisonniers)

En cas d'urgence climatique, la collectivité peut faire appel via des appels d'offres à des entreprises privées sur le secteur des Saisies comme : Alpes TP (marché évacuation des décharges à neige et déneigement parkings station), Entreprise Bibollet pour le fraisage et Entreprise Mabboux pour nivellement de la décharge à neige du col.

A noter : une démonstration de fraisage a été opérée en mars sur les Saisies par les Entreprises Alp TP et Yannick TP dans l'objectif d'établir un cahier des charges soumis à appel d'offres pour la prochaine saison hivernale.

***Le déneigement en quelques chiffres pour un total de 794 383€ (extrait hiver 2019/2020)**

DENEIGEMENT 2019 / 2020	Services Techniques HAUTELUCE 31 km de voiries , bâtiments publics	Services Techniques LES SAISIES Voiries, trottoirs, bâtiments publics
SALAGE - SEL DENEIGEMENT	9 500 € : 51 h camion « saleuse » + sel (77€ ht / tonne) env.100 tonnes de sel	
CARBURANTS	10 846 € GNR* 12 200 L + GO* 896 L	29 156 € GNR* 21 735 L + GO* 2 910 L + Essence Ss plomb 152 L + AD Blue : 518 L
LOCATION MATERIEL	43 410 € Chargeuse Volvo + lame triaxiale	76 020 € 3 chargeuses
ENGINS COMMUNAUX	16 000 € * Chargeuses, Camion, Fraise trottoirs	
COUT SALARIAL =>NB HEURES effectuées par agents	Coût salarial 164 920 € pour 6 470 h	Coût salarial 129 413,44 € pour 5 167,29 h
ASSURANCE (flotte : 4 mois)	6 000 € *	6 000 € *
Coût total du déneigement	326 000 € * soit 50,50 €/h	266 090 € * soit 51,50€/h
SERVICES TECHNIQUES LES SAISIES PRESTATAIRES PRIVÉS Marchés publics : Entreprises SIBILLE , BIBOLLET et MABBOUX		+ 202 293 € TTC 1 456, 75 h Soit : 138,86 €/h (moy)
TOTAL PAR SECTEUR	HAUTELUCE 326 000 €*	LES SAISIES 468 380 €* => 6 624 h soit 70,71€ / h

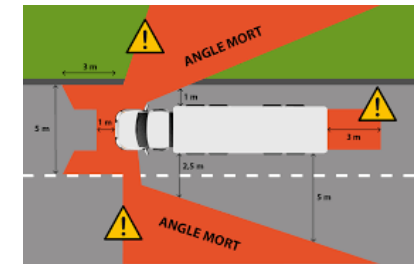
*Chiffres arrondis, source : ANNEXE de la Lettre municipale mensuelle N°12 MAI 2021

A savoir : Pour le département de la Savoie, le coût du déneigement revient à environ 7 Millions € et 25 000 tonnes de sel utilisés.
Le coût moyen du déneigement départemental s'élève approximativement à 80 €/h hors autoroutes & routes à grande circulation.

Catégorie Poids lourds : mise en place d'un dispositif de signalisation des angles morts

Vélos, deux-roues, motos, scooters, trottinettes, hoverboards, gyropodes, monoroues.... sont toujours moins visibles qu'une voiture. Avec leur gabarit plus petit, ils sont souvent placés dans les angles morts des véhicules de la catégorie poids-lourds (camions, bus, cars...).
Afin de renforcer la protection des usagers vulnérables circulant sur la voie publique, un dispositif de signalisation des angles morts doit être installé sur les véhicules lourds dès le 1er janvier 2021. Prévu par la loi d'orientation des mobilités de décembre 2019, il vient d'être décidé par un décret paru au *Journal officiel* le 19 novembre 2020.

Les véhicules de plus de 3,5 tonnes (véhicules de transport de marchandises et véhicules de transport de personnes) doivent s'équiper d'une signalisation matérialisant la position des angles morts à compter du 1er janvier 2021.



Cette signalisation doit être apposée sur les côtés et à l'arrière du véhicule afin d'être visible des cyclistes, des piétons et des utilisateurs d'engins de déplacement personnels circulant sur la voie publique. Ceux-ci ne sont pas toujours conscients de l'impossibilité pour le conducteur du poids-lourd de percevoir leur présence, ce qui occasionne des accidents parfois mortels, par exemple lorsque le conducteur prévoit de tourner alors qu'un cycliste est présent sur le côté du véhicule.



Une Journée portes ouvertes au centre aquasportif le Signal le Vendredi 2 Juillet de 10h à 17h. Pour découvrir gratuitement nos activités et installations merci de vous renseigner auprès de l'Office du Tourisme pour vous [inscrire en ligne](#) et de vous présenter sur place le jour J.

Nous abordons ce sujet avec plusieurs mois de retard dû principalement aux difficultés liées aux périodes successives de confinement qui ont limité les contacts et déplacements.

En synthèse, les comptes administratifs de la commune se présentent ainsi :

Pour la section Fonctionnement :

- . Les dépenses → 3 573 655 € (+ 8,99% par rapport à 2018)
- . Les recettes → 4 984 913 € (+ 29,03%)

Pour la section Investissement :

- . Les dépenses → 1 437 710 € (- 32,19% par rapport à 2018)
- . Les recettes → 963 422 € (- 71,98%)

La forte baisse des recettes, s'explique par le fait que l'année précédente, la commune avait fait un emprunt de 2 millions d'€ pour le financement de la rénovation de l'église d'Hauteluce. Les dépenses ont également baissé, en particulier dans le domaine des opérations d'équipement.

Le Résultat de l'ensemble (Fonctionnement + Investissement), plus le report de l'année précédente, ressort à + 1 707 679 € ce qui représente une augmentation de près de 700 000 €, sur l'année 2019.

Revenons à la section Fonctionnement :

Au niveau des **Dépenses**, on relève les points suivants :

- Charges de personnel et frais assimilés : 1 046 712 € (soit 29,29% des dépenses)
- Contribution au SIVOM des Saisies : 457 553 € (baisse de 1,69% par rapport à 2018)
- Contrats de prestations : 298 127 € (désneigement, animation, tourisme, réparation)
- Entretien, réparation bâtiments, voiries, réseaux) : 288 289 € (+ 33,49%)
- Energies (eau, assainissement, électricité, carburants) : 165 779 € (idem année-1)
- Locations mobilières : 153 591 €
- Intérêts réglés à l'échéance : 143 844 € (augmentation de +15,71%)
- Subventions aux associations : 39 050 € (+ 19,43%)
- Voyages, déplacements, réceptions : seulement 558 € !... (2 179 € en 2018)

Au niveau des **Recettes**, on peut souligner les points suivants :

- Taxes foncières et d'habitation : 1 313 788 €, soit une augmentation de +3,25%
- Attribution de compensation : 977 205 €, soit + 0,44%. Il s'agit des taxes et dotations perçues directement par Arlysère et réparties ensuite aux communes selon des règles définies au niveau de la Communauté d'Agglomération.
- DGF versée par l'Etat : 509 772 € (Dotation Globale de Fonctionnement). On note une baisse de 2,61% (et de - 5,01% sur deux ans !)
- Compensations de diverses taxes et exonérations pour 371 329 €
- Fonds National de Garantie des Ressources Individuelles : 131 676 € (idem 2018)
- Taxe de séjour Hauteluce : 108 536 € (+ 65,06%)
- Droits de place (commerces) : 88 424 € (+ 24,44%)

Maintenant quelques mots sur la section Investissement.

En Dépenses :

- Les Immobilisations « corporelles » totalisent 104 295 € et concernent des matériels roulants, outillages techniques et de voirie, agencements divers, ...
- Les opérations d'équipement pour un montant de 948 928 €. On trouve des enrobés (385 955 €), enfouissement réseaux (186 064 €), rénovation chapelles (120 182 €), aire camping-cars des Saisies (51 994 €).
- Emprunts et dettes assimilées pour un total de 214 842 €

En Recettes :

- Excédents de fonctionnement capitalisés : 300 000 €
- Fonds compensation sur la TVA : 276 495 €
- Subventions d'investissement versées par le Département : 247 665 €. Elles concernent la rénovation de l'église et le parking du Signal

Et enfin un petit coup d'œil sur l'état de la Dette :

- Le Capital restant dû, au 31 décembre 2019, est de 3 944 183 €. Il est constitué de 3 emprunts dont leur durée est comprise entre 14 et 18 ans.
- Les taux d'intérêt sont de 1,58% pour le prêt le plus important (1 850 000 €) et de 3,58% et 4,45% pour les deux autres prêts.
- Les annuités de l'exercice (capital et charge d'intérêt) s'élèvent à 332 988 €.

La nature et l'architecture, si particulières du Beaufortain, ont inspiré de nombreux artistes.

Il est possible d'organiser des rencontres autour de la pratique de l'aquarelle sous toutes ses formes : du cours académique aux dessins aquarellés en balade (sketchcrawl), aux carnets de croquis, ou autres expositions d'artistes. Ceci pour adultes et/ou enfants.

Cette activité pourrait se programmer sur des temps variables selon les disponibilités des artistes encadrants. Ce pourrait être aussi une rencontre à caractère événementiel si l'on peut inviter des artistes de renom.

Pour se faire et dans tous les cas, il faudra des locaux pour un repli en cas de mauvais temps et des murs pour accrochage d'expositions.

Informations : aquarelles.saisies73@laposte.net

Quelques liens comme exemples :

<https://dessinersurlevif.com/carnets-dalpage-2021/>

<https://ludivinealligier.com/cours-et-stages/stages/>

<https://www.saint-egreve.fr/culture/saison-des-expositions/2e-salon-regional-de-l-aquarelle-de-saint-egreve-1870.html>



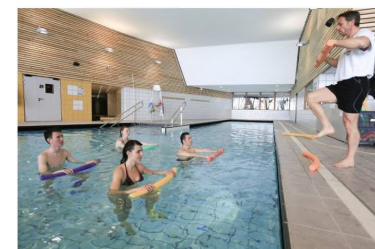


ABONNEMENT LIBERTE SIGNAL

Activités proposées :

- Entrée à l'espace Aqualudique en illimité
- Entrée à l'espace Fitness / Muscu en illimité
- 3 entrées à l'espace bien être offertes
- 10% sur toutes les prestations signal hors produits boutique

#LESSAISIESLEGRANDBREAK



Abonnements et Tarifs :

	PRIX GRAND PUBLIC ANNUUEL	PRIX GRAND PUBLIC ÉTÉ	POUR LES MEMBRES DE L'APCASS ET LEUR FAMILLE TARIF SPECIAL (1 abo / personne)
ABO LIBERTE (AQUA +FITNESS MUSCU + 1 BIEN ETRE + -10% toutes presta signal hors boutique)	300,00 €	230,00 €	200,00 €
ABO AQUALUDIQUE ADULTE (AQUA entrée à l' espace aqualudique en illimité + - 10% toutes presta signal hors boutique)	190,00 €	99,00 €	99,00 €
ABO AQUALUDIQUE ENFANT 5 à 14 ans (AQUA + - 10% toutes presta signal hors boutique)	120,00 €	59,00 €	59,00 €

- Abonnement valable 1 an à partir de la date de souscription
- Abonnement individuel et nominatif (1 carte / personne)
- Souscription au Guichet du signal sur présentation d'une attestation de souscription à l' association APCASS et d'une carte d'identité
- Tarif spécial concédé aux membres de l'APCASS



L'Abonnement Liberté Signal sésame de vacances réussies



Mettre en location sa résidence secondaire (meublé de tourisme)

Le meublé de tourisme est un hébergement individuel de type villas, appartements, studios meublés proposé à la location. Les 3 conditions suivantes doivent être réunies :

1. Il est à l'usage exclusif du locataire, c'est-à-dire que le propriétaire n'est pas présent
2. Le locataire n'y élit pas domicile, il s'agit d'une *clientèle de passage*
3. Le locataire y réside pour une courte période (location à la journée, à la semaine ou au mois) et pour une durée maximum cumulée de 90 jours

Pour être qualifié de meublé, le logement doit notamment comporter les équipements suivants :

- Meubles
- Literie
- Gazinière ou plaques chauffantes
- Réfrigérateur
- Ustensiles de cuisine

A savoir : si le logement fait partie d'une copropriété, il faut préalablement vérifier que le règlement de copropriété n'interdit pas d'en faire un meublé de tourisme. Cette interdiction concerne généralement les immeubles à usage d'habitation exclusivement bourgeoise où toute activité professionnelle est interdite.

Il est obligatoire de déclarer votre meublé de tourisme en mairie.

La procédure pour le faire dépend de la commune dans laquelle se trouve votre résidence secondaire.



Numéro SIRET

Vous devez demander votre inscription au répertoire Sirène de l'Insee. Cette formalité est gratuite. Il faut vous adresser au greffe du tribunal de commerce du lieu du logement loué à l'aide d'un formulaire.

Une fois cette démarche accomplie, un numéro SIRET vous sera attribué par l'Insee. Ce numéro sera à reporter sur votre déclaration complémentaire de revenus. En effet, les revenus tirés de la location, en tant que loueur non professionnel, sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Au-delà d'un certain montant, vous devrez également payer des cotisations sociales.

A noter : si vous faites appel à une plate-forme internet pour la mise en location de votre logement, elle doit vous fournir en janvier un document indiquant le montant brut des transactions faites l'année précédente.

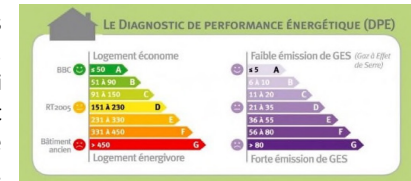
Dans certaines communes, vous devrez collecter la **taxe de séjour** auprès du vacancier et la reverser à la commune. Depuis janvier 2019, si vous faites appel à une plateforme internet comme intermédiaire de paiement, il lui revient de collecter la *taxe de séjour au réel*.

Faut-il faire des diagnostics pour louer en location saisonnière ?

Certains diagnostics immobiliers sont obligatoires en location saisonnière

Dans le cadre d'une location saisonnière, le propriétaire a l'obligation de remettre à son locataire un dossier de diagnostics techniques qui doivent obligatoirement être réalisés. Ces diagnostics obligatoires doivent être remis au locataire avant le début de la location :

Le **DPE** (Diagnostic de Performance Énergétique) : si vous louez moins de 4 mois (ou 120 jours) cumulés dans l'année, le DPE n'est pas exigé. Ce n'est donc pas la durée du bail qui est prise en compte, mais le temps d'occupation du logement dans l'année. Ce diagnostic est valable 10 ans, à moins que le logement ne change de propriétaire ou ne subisse de travaux.



Les **diagnostics gaz et électricité** doivent être remis à tous les locataires de logements situés dans un immeuble d'habitat collectif, lorsque le permis de construire de celui-ci a été délivré avant 1975. Dans le décret d'application, il n'y a pas de distinction entre location longue durée ou location courte durée, ce qui contraint les propriétaires des logements en location saisonnière à les réaliser.

Les **diagnostics amiante et plomb** : le diagnostic amiante est obligatoire si le permis de construire du bâtiment a été délivré avant juillet 1997, et le diagnostic plomb (CREP) est obligatoire si le bâtiment a été construit avant le 1er janvier 1949. Là encore, il n'y a pas de distinction faite entre les différents types de location, ils doivent donc être tous les deux remis au locataire.



L'**ERP** (Etat des Risques et Pollutions) est obligatoire si le logement se situe dans une commune définie par un Plan de Prévention des Risques (PPR). Sa durée de validité n'est que de 6 mois.

La loi Elan permet une remise des diagnostics de façon dématérialisée

La loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) n'est pas revenue sur l'obligation des propriétaires à fournir un dossier de diagnostics techniques aux locataires, même en cas de location saisonnière. En revanche, cette loi a instauré la possibilité de transmettre ces diagnostics au locataire de manière dématérialisée. **Par exemple en pièce jointe** d'un mail, ce qui permet à la fois d'alléger le formalisme du bail, mais également de réaliser des économies de papier.

L'état des lieux est nécessaire, même en location saisonnière

Tout comme les diagnostics techniques, l'état des lieux est également une formalité obligatoire dans le cadre d'une location saisonnière. Il doit être réalisé à l'entrée du locataire, puis à son départ. Cette visite en présence du locataire et du propriétaire (ou de son mandataire) est accompagnée d'un document qui mentionne la **description de l'agencement** intérieur et du mobilier présent, des équipements, du confort des lieux, etc.... Cela permet, comme pour toute location, d'éviter un litige au sujet d'une dégradation ou d'un vol. De même, le locataire doit remettre un dépôt de garantie à l'entrée dans le logement.

Nous aurions souhaité interviewer Michaël Tessard, le Directeur de la SPL. Compte tenu du contexte, nous n'avons pas trouvé de créneau compatible avec la date de parution de cette édition du bulletin d'été.



Qu'à cela ne tienne, nous avons quand même des informations intéressantes à vous communiquer pour cette saison d'hiver !

81 875 kms parcourus (-41%) par les NAVETTES GRATUITES pour 28 000 l de gasoil (-37%)

12 000 kms parcourus (-41%) par les MOTONEIGES pour 3 715 l de super (-46%)

1 055 h de DAMAGE ALPIN (-83%) pour 33 000 l de GNR** (-84%)

1 099 h de DAMAGE NORDIQUE (+52%) pour 34 600 l de GNR** (+51%)

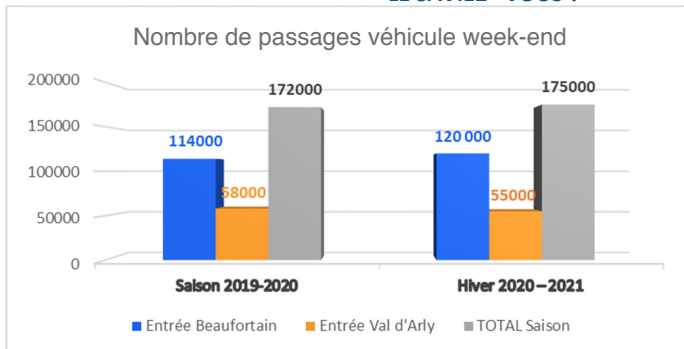
**GNR : gasoil non routier

Nombre de passage sur les installations :

Saison nombre de passages	2020/2021 Jusqu'au 4/04	2019/2020 Jusqu'au 15/03
TAPIS BOËTET-CHARDONS	446 538	462 804
MOUNTAIN TWISTER LUGE (+88%)	43 881	23 328
DOMAINE NORDIQUE (+64.1%)	184 098	112 149
SKIBUS	186 145	



LE SAVIEZ-VOUS ?



Un comptage de véhicules est fait sur les entrées Beaufortain et Val d'Arly de la station (chiffres Police Municipale)

DES BENEVOLES

Des bénévoles propriétaires aux Saïes sont venus apporter leur aide à la police municipale pour l'organisation du parking du Signal les week-ends pendant les vacances de février.



LES NAVETTES GRATUITES : UN COUT NON NEGLIGEABLE !

Le service « navettes gratuites » est assuré par la SPL dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public (DSP) avec les communes et à travers la vente des titres de remontées mécaniques. La fermeture de celles-ci a impacté directement le financement conséquent du service, des choix ont été faits et continueront à l'être ..., au risque de mécontentement.

COÛT NAVETTES HIVER 2020/2021 : 269 530,00 € (en HT, hors charge de masse salariale et achat bus)

Budget de location des véhicules (hors achat leasing 1 véhicule)	185 000 €
Coût carburant saison hiver 20/21	28 530 €
Budget convoyage des bus loués	15 000 €
Budget carrosserie pour remise en état avant convoyage retour	15 000 €
Budget covering/décoration	10 000 €
Appli géolocalisation abonnement (équipements info (girouettes, écrans, messages sonores))	10 000 €
Adaptations COVID	6 000 €

Les communes d'Hauteluce et Villard sur Doron viennent en partie compenser la charge de ce service public pour la saison hivernale, cependant la compensation ne couvre pas le coût réel.

En été, le service navette est financé à 100% par les 2 communes sur la base du coût réel.



(Source : ANNEXE de la Lettre municipale mensuelle N°12 MAI 2021)

Une nouvelle association a rejoint la Fédération des Associations des Résidents de Stations de Montagne (FARSM). Il s'agit de l'Association des Résidents du Grand Bornand. La FARSM comprend, ainsi, à ce jour, 23 associations situées en Savoie, Haute Savoie, Isère et Hautes Alpes. La Présidente est Mireille SERTOUT, présidente de l'association des résidents de La Clusaz. Un poste d'administrateur est confié à l'Apccas depuis 2017. C'est notre Président, Jacques AUDIN qui nous représente.

Un conseil d'administration et l'assemblée générale se tiennent, chaque année au mois d'août à Chamonix au Centre des Congrès, prêté gracieusement par Monsieur le Maire Eric FOURNIER. Un second Conseil d'Administration a lieu fin novembre à Paris.

Ces rencontres sont sources de nombreux échanges. Les sujets sont variés et concernent souvent l'environnement, voici quelques exemples de sujets qui ont été abordés :

A Valloire, l'association a déposé un recours en annulation du Scot pour un projet démesuré d'un « village hôtelier » de 1460 lits (Club Med), une diminution de 22% des terrains « classés agricoles » et une extension du domaine skiable. Il est signalé une augmentation du forfait saison de 5%.

A Chamonix, on souligne, l'efficacité de la structure communautaire de la vallée Chamonix-Mont Blanc, le manque de logements saisonniers et la densité des constructions (loi Alur).



A Val d'Isère, il y a un souhait de l'arrêt de l'urbanisation à outrance. Les fortes nuisances en été engendrées par les chantiers de déconstruction et de reconstruction sont difficilement supportables. Le PLU 2018 a été annulé par le tribunal administratif, pour une insuffisante de préservation des terres agricoles et une mauvaise prise en compte des risques naturels (avalanches).

Val d'Isère



Aux Arcs, la priorité est à l'amélioration et à la rénovation du patrimoine immobilier. Un service appelé « Références Les Arcs » cofinancé par l'OT et les RM, conseille les propriétaires. Il y a un besoin de renforcer les mesures de « canalisation » des skieurs pendant les vacances scolaires. La cessation brutale du programme « avantages propriétaires » a surpris tous les résidents, ainsi que l'augmentation continue des tarifs des forfaits RM, bien au-dessus de l'inflation.

A Peysey-Vallandy, un recours gracieux a été déposé concernant le PLU qui comprend un projet d'OAP (d'orientation, aménagement et programmation) qui va défigurer la station en front de neige. Il est aussi non conforme au SCot (Schéma de cohérence Territoriale) !. On note, par ailleurs, qu'il n'y a aucune opération promotionnelle à destination des propriétaires.



A Megève et Demi-Quartier, les relations avec la commune se sont apaisées et prennent une démarche positive d'écoute et d'échange. Le PLU de Megève devra être revu pour des raisons de densité de constructions, de manque de parkings. La question des dépôts « inertes » n'est toujours pas réglée.

Au Grand Bornand, réel manque d'information sur la situation financière?



A La Clusaz, l'année a été marquée par une mobilisation importante concernant la révision du Scot regroupant les 13 communes du territoire. Plus de 3 000 personnes ont participé à l'enquête publique.



Il est envisagé 3 nouvelles résidences de Tourisme de 1 500 lits chacune.
Un ascenseur « valléen » devrait traverser une partie d'une zone Natura 2000.
Une retenue collinaire est, par ailleurs, envisagée dans l'espace Natura 2000.
Une large pétition a été lancée qui a reçu un vif succès.

Aux Gets, il y a de réelles inquiétudes des conséquences du projet de « téléporté » au-dessus de la zone Natura 2000 (encore une zone protégée !).

La problématique des lits « froids » est un sujet de réflexion pour l'Office de Tourisme. C'est le cas de beaucoup de stations qui s'interrogent sur cette problématique.



A l'Alpes d'Huez, un partenariat de réciprocité fonctionne avec la SEM des Remontées mécaniques. Les adhérents bénéficient d'avantages et l'association relaient tous les messages de promotion de la SEM auprès de ses adhérents. L'association est invitée régulièrement à participer aux commissions municipales. Elle est membre à part entière de plusieurs commissions dont celle de l'urbanisme. Tous ces contacts évitent, ainsi, beaucoup d'incompréhensions et de fausses nouvelles liées à un manque de communication et créent une vraie dynamique entre les administrés et leurs élus.

1. Le passé :

Des stages se sont déroulés de 1980 à 2004. Ces stages consacrés à l'apprentissage du pilotage de planeurs modèles réduits en montagne ont été animés par quelques-uns des meilleurs pilotes de l'époque. Ils avaient en outre le soutien de revues d'aéromodélisme aujourd'hui disparues et la bienveillance de la fédération française d'aéromodélisme. Ils se sont interrompus face à trois difficultés :



- 1/Manque d'un lieu d'accueil assurant un hébergement adapté aux goûts des participants.
- 2/Météorologie très changeante en montagne.
- 3/Trouver des animateurs assez compétents et dévoués pour s'adapter aux goûts et aux exigences des stagiaires.

L'activité aéromodéliste a néanmoins continué avec le concours de modélistes locaux passionnés et de modélistes venant passer une ou deux semaines de vacances pour profiter des conditions de vol et des paysages typiques du Beaufortin. Certains ont participé pendant plusieurs années aux montgolfiades de mars, assurant une partie du spectacle malgré des conditions de vol défavorables aux montgolfières.



Parallèlement une autre station de ski a accueilli des stages consacrés aux autres facettes du modélisme. L'Alpe d'Huez accueille encore ces activités, animées par un ancien moniteur de ski acrobatique. Les conditions d'hébergement sont différentes et un lieu facilement accessible en voiture permet de pratiquer différentes formes d'aéromodélisme : hélicoptère, avion acrobatique, planeurs de pente et plus récemment drones. La météo plus stable et ensoleillée a aussi favorisé une démarche plus commerciale, parfois bruyante.

Les autres stations de ski qui se sont essayées à ces activités n'ont jamais pu établir un vrai modèle économique ou pédagogique et culturel assurant un réel rayonnement de leur station.

2. Le présent :

La nécessité de trouver des activités relayant en été le ski d'hiver, pose à nouveau la question d'un développement éventuel d'une activité aéromodéliste : démonstrations, exposition, stages de formation ou tout simplement accueil de modélistes individuels venant de toute l'Europe.

Des habitués continuent à pratiquer occasionnellement le pilotage des planeurs sur des sites maintenant connus. Si les sites sont facilement accessibles en voiture l'activité est assez régulière mais se trouve en concurrence avec d'autres activités comme le parapente.

Si les sites sont seulement joignables à pied, l'activité ne rassemble que des passionnés capables de s'imposer 1h de marche avec le matériel (planeurs et radio) dans le sac à dos. Il y en a tous les étés et certains viennent de très loin, preuve que l'accueil et les conditions de vol sont attractives.

La récente réglementation dite « loi drone » définit les conditions réglementaires du développement de l'aéromodélisme. Elle a provoqué différentes réactions de la part des intéressés (les aéromodélistes traditionnels) mais est souvent totalement ignorée des dronistes qui ont provoqué son émergence. Cette réglementation définit un seuil de poids maximal en dessous duquel l'activité de pilotage de « modèles d'aéronef sans personne à bord » est totalement libre et seulement soumise aux réglementations de droit commun. Ce seuil est fixé à 800 grammes.

3. L'avenir :

Si le développement d'une activité aéromodéliste est souhaité pour des raisons à la fois économiques et culturelles il convient de bien en mesurer les retombées.

Le milieu géographique constitué d'alpages de moyenne montagne est en effet très favorable aux vols silencieux comme le souligne l'activité parapente. Sauf en de rares lieux bien connus, il n'y a pas d'interférence entre les deux activités : les modélistes ne volent jamais très loin d'eux et ils peuvent le faire sur des zones que les parapentes n'exploitent pas : les zones turbulentes, défavorable aux voilures souples et redoutées par les débutants.

Par contre si des piétons randonneurs restant sur les chemins sont tolérés par les alpagistes, les groupes sont vite perçus comme des envahisseurs dérangeants. Si quelques modélistes habitués du Beaufortain ont pu nouer peu à peu des relations sympathiques avec ces alpagistes, il faut admettre que tout développement de cette activité changerait les conditions d'accueil.



Au-delà des 800gr, différentes catégories sont précisées et le pilote doit avoir passé un examen portant essentiellement sur la sécurité de ses évolutions et sur les respects des autres usagers.

Cet aspect de la loi drone a d'ailleurs été favorablement accueillie par la majorité des modélistes se voyant ici indirectement reconnus. Ce cadre juridique impose aux pilotes, outre l'examen réglementaire, de déclarer ses modèles et d'embarquer une balise d'identification transmettant la position du modèle toutes les 3 secondes. Ceci permet aux autorités compétentes de vérifier les conditions réglementaires de vol.

Ainsi ailleurs, sur les zones de montagne consacrées traditionnellement à l'élevage, il a été défini entre les usagers des espaces réservés à chacune des activités, avec un dédommagement éventuel de l'utilisateur traditionnel. Ceci peut facilement être vérifié sur différents sites. Le plus proche étant le Semnoz au-dessus d'Annecy. Mais il y en a bien d'autres.



Les zones d'activité régulières faisant l'objet d'un accord entre le propriétaire et les aéromodélistes doivent être déclarées à la FFAM et à la DGAC (fédération Française d'Aéromodélisme et Direction Générale de l'Aviation Civile). Ceci constitue d'ailleurs souvent un frein aux accords entre usagers et propriétaires. Les mairies propriétaires de terrains adaptés sont plus souvent favorables, voyant alors une occasion d'accueil et de contrôle bienveillant de leurs surfaces accessibles.

Le développement d'une activité régulière d'aéromodélisme, peut constituer un moyen de rayonnement de la station en examinant plusieurs conditions avec attention :

- Définir des zones d'activité régulières.
- Lutter contre le bruit et les nuisances diverses occasionnées par une fréquentation répétée.
- S'assurer du respect de la réglementation qui engage la responsabilité de chacun à des niveaux divers.
- Favoriser l'émergence de personnalités actives, compétentes et responsables pour le développement et le suivi.
- Assurer un accueil technique et un hébergement adapté aux habitudes des usagers du moment.

Une piste de départ pourrait être l'organisation d'un accueil des jeunes qui trouveraient là une façon de concrétiser des rêves : piloter en espace libre un modèle volant, voire le construire avant de le piloter pour ne pas être un simple consommateur. Les adultes pouvant aussi trouver conseils et aide au pilotage.

Il faut alors trouver les compétences disponibles et fiables pour ce démarrage et les encourager dans le temps avec suffisamment de volonté. Mais seuls de vrais passionnés ont une chance de réussir.

L'équipe des modélistes des Saisies

saisies.modeles@gmail.com

Page 21

Le nordique sauve la Saison/Station des Saisies ?

Une fréquentation impressionnante !!!

Est-ce l'effet des « nouvelles » pistes de ski de fond (*) ? Est-ce l'effet d'un enneigement idéal ? de la fermeture des remontées mécaniques ? des performances des Jujus (Justine/Julia, Julia/Justine, on ne sait plus, tellement elles performant toutes les 2 !) à la coupe et aux championnats du monde ?



En tout cas, ce qu'on sait et, ce qu'on a pu constater, c'est qu'il y avait du monde à l'entrée et sur les pistes du nordique aux Saisies !

Les responsables de la station nous ont dit +40% à Noël, + 60% en février, bref, une affluence record (*du jamais vu ?*) et des commerçants contents de servir cette clientèle. Cherchez donc ce qui a fait la part belle à notre station placée sur le podium des sites les plus fréquentés de cet hiver !

C'est une belle revanche du nordique qui présente régulièrement des chiffres d'affaires sans comparaison avec l'alpin et, donc, une opportunité de pousser au développement de cette activité à part entière.

Il est donc possible d'apprécier l'hiver sans forcément l'associer à la pratique du ski alpin. Les gens ont (re)découverts le nordique et ces bienfaits sur la santé et le moral quand on évolue au milieu des sapins, sur une superbe neige bien damée et un soleil tip-top.



Des moniteurs de ski Alpin ont été réquisitionnés et se sont mis à donner des cours d'alpin, euh, pardon, de nordique (*j'ai découvert à cette occasion qu'ils savaient skater ;-)*) et l'école de ski de nombreuses initiations au biathlon; bref, tout le monde a bien été occupé. Les magasins de sport ont fait le maximum pour répondre à ce besoin et plus de 2700 paires de ski de fond ont été nécessaires. Il a même fallu mettre en place une 2ème entrée pour faciliter l'accès et proposer davantage de pistes en accès libres pour le bonheur des petits et des grands.

Certes, cette surabondance a généré quelques remarques de certains (*y'en a toujours !*) rouspétant afin de pouvoir passer entre des skieurs moins rapides et moins alertes sur des planches de 4 cm de large, mais ce qu'il faut retenir c'est ce bel élan qu'a offert le nordique à notre Station

Tellement il y avait de monde sur le plateau à l'entrée du domaine, qu'en fermant les yeux, on se sentait parfois sur la plage en bord de mer, dixit un ami qui passe pas mal de temps sur nos pistes. Merci à la Station, Merci à vous amis fondeurs et à l'an prochain pour que cet engouement perdure.

(*) Les pistes Raphaël POIREE et NORVEGIENNE ont été rebaptisées Justine BRAISAZ et Julia SIMON



- L'attractivité de la station (beaucoup d'activités annexes telles que : le ski joëring, les baptêmes en hélico, les motoneiges, les escape games, le snooc, les dameuses, etc....) pour récupérer des clients habitués aux stations de la Tarentaise où des Hautes Alpes.
- La bonne volonté des dirigeants de la station et des communes.
- La nouvelle piste de fond tracée tous les jours au départ des Carrets. pour rejoindre le domaine nordique sans passer par les pistes d'alpin.
- L'ouverture des pistes de randonnée et de raquette.
- Le damage des pistes de Bisanne malgré la fermeture des remontées.
- L'entretien des sentiers piétons (vraiment top).
- L'ambiance générale plaisante de la station sans les remontées.
- Le remboursement automatique et rapide des forfaits.
- L'optimisation des parkings avec l'aide de bénévoles.
- La satisfaction positive de visiteurs découvrant les Saisies.
- Les efforts des propriétaires qui ont fait des tarifs promos.

- o La multiplication des horaires d'utilisation et l'allongement des circuits des motoneiges engendrent une pollution sonore et olfactive. Même le matin tôt lorsque vous empruntez en ski de fond la montée vers le Benetton ! Il faudra trouver l'équilibre environnement-tourisme ! En plus, ces motoneiges détruisent le travail des dameuses en roulant sur les traces de fond faites entre Les Carrets et le bas des remontées Boetet/Chard du Beurre/Forêt.
- o Les skibus bondés (malgré les recommandations liées au Covid),
- o Le petit hélicoptère bleu multiplie ses aller-retours en augmentant les nuisances, équilibre à trouver !
- o Les infos diffusées sur les magasins de premières nécessités n'étaient pas exactes



à noter!

**La réunion annuelle est prévue le
12 aout 2021 à 17h00 en fonction des
conditions sanitaires**

*Cette année, nous ne pourrons pas réaliser d'encaissement sur place
du fait des contraintes sanitaires.*

*Aussi, nous vous demandons de retourner votre bulletin d'adhésion
2021, par mail ou par voie postale*

*Merci de régler la cotisation par virement ou par voie postale en
joignant le chèque à votre bulletin d'adhésion.*



est toujours de 18€

- Soit un virement Crédit Agricole de Beaufort
IBAN : FR76 1810 6008 1096 7143 2031 616
Code BIC : AGRIFRPP881
- Soit un chèque à l'ordre de l'APCASS,
Maison des Saisies, 73620 Hauteluce

Un grand Merci pour votre fidélité.

***Nous vous souhaitons
un très bel été...***

PRÊT POUR LE GRAND BREAK ?

